

DEPARTEMENT DE
LA GIRONDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BORDEAUX
CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 6 décembre 2021

Objet

**Remboursement des
frais engagés pour
déplacement à Paris
dans le cadre de la
cérémonie Label *Ma
commune aime Lire
et faire lire***

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 30 novembre 2021 s'est réuni à 18 Heures sous la présidence de M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.

**LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :**

Etaient présents : Alexandre BOURIGAULT, Nathalie LACUEY, Jean-claude GALAN, Andrée COLLIN, Martine CHEVAUCHERIE, Didier IGLESIAS, Hélène BARBOT, Jean-Michel MEYRE, Régis DESCLAUX DE LESCAR, Hervé DROILLARD, Nadine GRENOUILLEAU, Christophe BAGILET, Vincent BUNEL, Olivier SAILHAN, Ahmed ASFOR, Muriel SOLA, Kamel MEHERZI, Justine ADENIS, Cédric JUIF, Monique FRENEL, Catherine ARNOLD, Jonathan SINSOU, Séverine CASTAGNET, Alexandre LEDOUX, Patrick DANDY

33

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**Mme DURLIN à M. GALAN – M. CAVALIERE à Mme COLLIN
Mme SABI à M. ASFOR - Mme BIJOUX à M. BOURIGAULT –
Mme BONNAL à M. JUIF – Mme PROUHET à Mme LACUEY
M. CALT à M. SINSOU**

M. MEYRE Jean-Michel a été nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la ville a déposé un dossier auprès de *Lire et faire lire* pour candidater à la labellisation *Ma commune aime Lire et faire lire*.

Par délibération du 14 juin 2021, le Conseil municipal avait approuvé ce dépôt de candidature qui a donné lieu à la labellisation de la Ville au réseau pour une durée de 2 ans.

A travers ce label, la ville est reconnue pour son engagement dans le domaine de la lecture et son soutien auprès des associations telle que *Les usagers de la Bibliothèques* qui œuvre au quotidien auprès des Floiracais.

Monsieur le Maire ajoute que les collectivités labellisées disposent d'outils de communication et de pédagogie mis en ligne sur le site internet du label. Ce label reconnaît l'engagement des collectivités à développer l'action des bénévoles sur leurs territoires.

A l'occasion de la cérémonie de remise du label, Madame Josette DURLIN, Conseillère municipale déléguée à la lecture publique, a représenté la ville de Floirac à Paris le 23 novembre 2021.

Vu l'article L 2123.18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'exercice des mandats spéciaux ;

Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale, Démocratie Participative, Agenda 21 réunie en date du 23 novembre 2021 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

DECIDE la prise en charge des frais engagés par Madame Josette DURLIN, Conseillère municipale déléguée à la lecture publique, dans les conditions suivantes :

- Sur présentation d'un état de frais en application de l'article visé ci-dessus,
- Dans la mesure où les sommes engagées ne sortent pas du cadre des missions assignées et ne présentent pas de montant manifestement excessif.

DIT que les fonds correspondants seront imputés au compte 6532 « frais de mission et de déplacements » inscrits au B.P. 2021.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus

Et ont signé au registre les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 7 décembre 2021

Le Maire,

Jean-Jacques PUYOBRAU



Nombre de votants : 33

Suffrages exprimés : 33

Pour : **33 unanimité**

Contre :

Abstention :